



No de résolution
ou annotation



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais
**VILLE DE
CHAPAIS**

PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 21 avril 2020 à 19 h, à huis clos, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Monsieur le maire : **Steve Gamache**

Mesdames les conseillères : **Roxanne Tremblay**
Lucie Tremblay
(conférence téléphonique)
Denise Larouche

Messieurs les conseillers : **Daniel Forgues**
(conférence téléphonique)
Guy Lafrenière
Jacques Fortin

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière : **Mariève Bernier**

Était absente à la séance :

Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante : **Mélanie Gagné**

Afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le Gouvernement du Québec a émis l'Arrêté ministériel 2020-029, permettant temporairement aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorisant les élus à y participer par tout moyen de communication.

1.
MOMENT DE RÉFLEXION

2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM

Madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, constate le quorum de la séance.

3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-077

20-04-078



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

No de résolution
ou annotation

20-04-079

5.
DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MARS 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2020

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 mars 2020 et de la séance extraordinaire du 1^{er} avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance desdits procès-verbaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 mars 2020 et de la séance extraordinaire du 1^{er} avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.
REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7.
PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

8.
CONSEIL MUNICIPAL

20-04-080

8.1
RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit la désignation d'un membre du Conseil municipal comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE monsieur Guy Lafrenière soit et est nommé maire suppléant de la Ville de Chapais pour les mois de mai, juin et juillet 2020;

QUE monsieur Guy Lafrenière soit autorisé, pour ladite période, à signer les effets bancaires en remplacement de madame Roxanne Tremblay.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

20-04-081

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

8.2

RÉSOLUTION – APPUI À LA DEMANDE AU FONDS POUR LA LARGE BANDE DU CRTC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, ainsi que les quatre autres communautés jamésiennes de la région de la Baie-James, ont soutenu l'Administration régionale de la Baie-James dans son appel aux agences responsables pour accorder la plus haute priorité aux projets visant à améliorer la couverture mobile sans fil sur les principales routes de la région d'Eeyou Istchee Baie James;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs tronçons de la route de la Baie-James et des routes 109, 113, 167, et 1005 ne sont pas desservis par un service de téléphonie cellulaire;

CONSIDÉRANT le projet soumis par EMI au Fonds pour la large bande du CRTC s'inscrit précisément dans le cadre de cette priorité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais reconnaît l'importance d'une couverture étendue du service sans fil mobile de ces routes, ainsi que d'un service mobile sans fil amélioré pour toutes les collectivités de la région, tant jamésiennes que criées;

CONSIDÉRANT QUE notre région doit bénéficier d'un accès et d'un niveau de services de télécommunications équivalent à celui des autres Canadiens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, une communauté jamésienne, est fière de soutenir la demande d'Eeyou Mobilité inc. (« EMI ») au CRTC à l'égard de son Fonds pour la large bande;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'APPUYER les efforts d'Eeyou Mobilité inc. dans sa demande relative au Fonds pour la large bande.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.

DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

9.1

RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC POUR 2020-2021

CONSIDÉRANT QU'un Village-relais est une municipalité reconnue par le ministère des Transports qui offre, avec l'aide de ses commerçants, une diversité de services et un lieu d'arrêt agréable et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a obtenu l'appellation de Village-Relais en 2009;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion de la Municipalité pour la prochaine année, soit du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

20-04-082



No de résolution
ou annotation

20-04-083

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la municipalité à la Fédération des Villages-relais du Québec au montant de 630 \$ pour la prochaine année, soit du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2

IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE RAPIDE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020, le ministère des Transports dispose d'une mesure visant à soutenir l'implantation des bornes de recharge rapide le long des principaux axes routiers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est reconnue par le Gouvernement du Québec comme étant un Village-relais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a été ciblée par le ministère des Transports, ainsi que par le Circuit électrique d'Hydro-Québec, afin de recevoir une borne de recharge rapide pour véhicules électriques;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports investit un montant correspondant à 50 % des coûts liés à l'implantation de la borne de recharge rapide, jusqu'à concurrence de 34 500 \$;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec investit le montant restant du coût lié à l'achat de la borne de recharge rapide et à son installation;

CONSIDÉRANT QUE le Circuit électrique sera le seul propriétaire de la borne de recharge rapide, la Ville de Chapais n'a aucun investissement à effectuer en lien avec l'implantation de la borne de recharge rapide;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'une borne de recharge rapide doit obligatoirement être accompagnée de l'implantation d'une borne de niveau 2;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit assumer l'ensemble des coûts liés à l'achat et l'installation de la borne de niveau 2, et de ce fait sera la seule propriétaire de la borne de niveau 2;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais participe à l'installation d'une borne de recharge rapide pour véhicules électriques, ainsi que d'une borne de niveau 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3

RÉSOLUTION – OCTROI D'UN MANDAT SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ÉVALUATION DES AIRES D'ALIMENTATION ET DE PROTECTION DES PUIITS D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a adopté une nouvelle réglementation en juillet 2014 concernant la protection de la qualité de l'eau potable;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé en août 2019 à l'entreprise Englobe pour la réalisation d'une étude concernant la mise aux normes du site de prélèvement et des puits d'alimentation en eau souterraine;

CONSIDÉRANT les résultats de l'étude préliminaire, il est recommandé de procéder à des travaux de terrain, afin réévaluer les aires de protection et d'alimentation des puits d'eau potable de la Ville;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Englobe reçue le 2 avril 2020 au montant de 39 050 \$, plus les taxes applicables;

20-04-084



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service se situe en deçà de 50 000 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 14 avril 2020;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de service de Englobe pour procéder à l'évaluation des aires d'alimentation et de protection des puits d'eau potable, pour un montant de 39 050 \$, plus les taxes applicables;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-413-00-459.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. **RESSOURCES HUMAINES**

11. **FINANCES ET TRÉSORERIE**

11.1 **RÉSOLUTION — APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MARS 2020**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par madame Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de mars 2020 s'élevant à **465 141,98 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à **118 491,84 \$** soient acceptées telles que déposées;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 **RÉSOLUTION - PARTICIPATION FINANCIÈRE – ATTRACTION NORD – PLACE AUX JEUNES EN RÉGION**

CONSIDÉRANT QUE la promotion du milieu de vie Chapaisien et l'attraction de nouveaux arrivants constituent des priorités pour la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT la demande de participation financière déposée par Attraction Nord en date du 9 mars 2020, visant à mettre en œuvre des activités liées aux séjours exploratoires dans le Nord du Québec en passant par Chapais;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été traitée lors du comité plénier du 30 mars 2020;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

20-04-087

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE la Ville de Chapais accorde une aide financière de 500 \$, conditionnellement à la tenue des activités, à Attraction Nord – Place aux jeunes en région pour la réalisation des activités de séjours exploratoires et pour bonifier les activités de promotions.

QUE la somme soit puisée à même le budget d'opérations, soit le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT À CONSTRUCTION A. OUELLET – RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 19-10-274, le Conseil municipal de la Ville de Chapais a accordé le contrat pour la rénovation de l'hôtel de ville, principalement pour la fenestration, à Construction A. Ouellet, pour une somme de 156 042 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Christine Levasseur, architecte pour la firme d'architecte Ardoise Architecture, de procéder au paiement numéro 3;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 14 avril 2020;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise de procéder au paiement numéro 3 à Construction A. Ouellet dans le cadre du projet de rénovation de l'hôtel de ville au montant de 22 455,11 \$, taxes incluses;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'immobilisation, à même le poste budgétaire 03-310-07-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-088

11.4

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT À SNC-LAVALIN STAVIBEL INC. POUR L'ÉLABORATION DE LA MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 19-08-195, le Conseil municipal de la Ville de Chapais accordait le contrat pour l'élaboration de la mise à jour du plan d'intervention des conduites d'eau potable, des égouts et des chaussées à SNC-Lavalin Stavibel inc., pour une somme de 260 273 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la réception de la facture indiquant le détail des tâches réalisées pour les services rendus jusqu'au 25 mars 2020 par SNC-Lavalin Stavibel inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, de procéder au paiement;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 14 avril 2020;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de cette facture à la compagnie SNC-Lavalin Stavibel inc. d'un montant de 8 500,85\$, taxes incluses;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'immobilisation, à même le poste budgétaire 03-310-09-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

20-04-089

Formules Municipales - Spécial

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

12. GREFFE

13. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- Interdiction d'arroser l'asphalte pour faire fondre la neige;
- Reprise des activités de traitement et valorisation des matières recyclables;
- Réouverture de l'écocentre et horaire.

14. SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

14.1 RÉSOLUTION – AJOUT À LA LISTE D'ACCREDITATION DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES 2020

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a adopté sa Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, en vertu de la résolution 13-09-245, adoptée le 17 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QU'un organisme à but non lucratif a fait une demande d'accréditation auprès du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de madame Sylvie Bédard, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

D'intégrer le Carrefour jeunesse-emploi de la Jamésie à la liste d'accréditation des organismes 2020 présentée par le Service des loisirs, de la culture et vie communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. TRAVAUX PUBLICS

16. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

17. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Présentation du projet de Grande Alliance entre la communauté crie et le gouvernement du Québec.

18. VARIA

19. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

20. QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Madame Roxanne Tremblay souligne l'excellent travail des gens œuvrant dans les commerces de services essentiels.

Monsieur Guy Lafrenière encourage la population à continuer à suivre les mesures édictées et souhaite un bon mois à tous.

Monsieur Jacques Fortin remercie les gens ayant acheté des chocolats Jako :

- 540 chocolats vendus
- 770 \$ de profit a été réalisé
- 270 \$ ira pour l'achat de petit catéchisme pour la première communion
- 500 \$ à l'école secondaire Le Filon de Chapais pour aider à payer les livres d'écoles des élèves.

De plus, il rappelle à la population que le service de la Banque alimentaire est disponible pour ceux qui en auraient besoin et que ceux qui désirent faire un don à la Banque alimentaire peuvent le faire au Marché Tradition dans la boîte prévue à cet effet.

Monsieur Steve Gamache invite la population à suivre régulièrement la page Facebook de la Ville pour être tenue informée des activités relatives au COVID-19. Il rappelle l'importance de ne pas jeter les lingettes humides dans la toilette. Il vous invite également à la prochaine séance qui aura lieu exceptionnellement le mercredi 20 mai 2020, tel qu'annoncé dans le calendrier des séances présenté en décembre dernier.

20-04-090

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 36.

Steve Gamache
Maire

Mariève Bernier
Directrice générale et greffière